

Ecole primaire du Chanois
70800 SAINT LOUP SUR SEMOUSE
Mail : ecole.chanois.saint-loup@ac-besancon.fr
☎ 03 84 94 12 86

NOTE DE RENTREE (à garder à la maison)
Année scolaire 2022/ 2023

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons la bienvenue à tous.

Nous vous rappelons un certain nombre d'informations et de consignes.

- **Le personnel de l'école :**

DIRECTION

Madame COLLAS Sophie déchargée les jeudis et 1 vendredi / 3

Classe des petits/moyens

Enseignant : Monsieur MELOT Patrick
ATSEM : Madame SAYDI Régine

Classe des grands

Enseignante : Madame ERDINGER Sylvie
ATSEM : Madame LAGIRARDE Michèle

Classe de CP

Enseignante : Madame HUMBERT Marie-Claire

Classe des CE1

Enseignants : Madame PEQUIGNOT Camille
AESH m : Mme SEARA Orane

Classe des CE2

Enseignante : Madame VIEVAL Elodie

Dispositif ULIS école

Enseignante : Madame GAÏO Marielle
AESH co : Mme VERNE Marie-Christine
AESH m : Mme SEARA Orane

Classe des CM1

Enseignante : Madame JACQUOT Emmanuelle
AESH m : Madame EL FOUZARI Houïam

Classe des CM2

Enseignants : Madame COLLAS Sophie (lundi, mardi et 2 vendredis/3)
Monsieur PEQUIGNOT Marc (jeudi et 1 vendredi/3)

Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté

Psychologue scolaire : Madame ROTH Patricia
Maîtresse spécialisée à dominante pédagogique : Madame JODRY Esther

Remplaçante rattachée à l'école

Madame MONASSON Noëlla

- **Horaires** : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 11h30
13h30 - 16h30

- **Accueil** :

L'entrée se fera à partir de 8h20 et 13h20 directement dans les classes. Un enseignant viendra ouvrir la grille (portillon vert) qui sépare la grande cour de la cour de maternelle pour autoriser l'accès à l'école aux élèves.

Important : A 8h30 et 13h30, tous les élèves doivent être arrivés en classe (maternelle y compris)

Le portillon vert sera fermé à clé à partir de 8h30 et de 13h30.

Les **enfants de maternelle** sont repris en fin de demi-journée **par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit** à la directrice, sauf s'ils sont pris en charge, à votre demande, par l'AML (cantine ou périscolaire).

- **Absences des élèves** :

Les parents doivent **impérativement prévenir** dans la **demi-journée y compris pour les élèves de maternelle** l'enseignant de toute absence de leur enfant par le biais du téléphone (**03.84.94.12.86**) ou du mail **ecole.chanois.saint-loup@ac-besancon.fr**, **de PREFERENCE**

- **Retards** :

Les parents veilleront à respecter les heures d'entrée et de sortie. Ils viendront également chercher leurs enfants à l'heure.

En cas de **retard exceptionnel**, il est préférable d'emmener quand même votre enfant en retard plutôt que de lui faire manquer une demi-journée complète.

- **Cahier de liaison** :

C'est le lien entre les familles et les enseignants. Il doit être **systématiquement signé. C'est le seul moyen pour nous de nous assurer que vous avez eu l'information.**

Les parents sont invités à signaler à l'enseignant de leur enfant tout problème familial, de santé ou autre qui pourrait influencer sur le comportement ou les apprentissages. Les parents pourront rencontrer les enseignants lors de la réunion de rentrée ou sur rendez-vous.

- **APC** :

Certains enfants pourront bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires durant une période déterminée, sur proposition des enseignants, après accord des parents.

- **Matériel** :

Les enfants n'apporteront ni jouets, ni bonbons, ni friandises, ni goûters, ce qui évitera bien des disputes. En revanche, les enfants de maternelle (PS/MS) allant au lit l'après-midi pourront apporter leur doudou.

Il serait souhaitable que les élèves apportent leur propre bouteille d'eau, marquée de leur prénom **sauf en maternelle où chaque élève à son propre verre.**

En maternelle : Tous les enfants doivent posséder **des chaussons** fermés qui doivent bien tenir aux pieds.

Mouchoirs : Tous les enfants apporteront des boîtes de mouchoirs (plus facile à distribuer que les paquets).

Nous vous rappelons que les enfants doivent porter **des chaussures adaptées à l'école** et au sport (pas de talons, de tongs, de crocs ...)

- **Anniversaires** :

Les enfants **n'apporteront pas de gâteaux ni de boisson du CP au CM2. En maternelle, les gâteaux seront préparés en classe.** *En ce qui concerne les bonbons, seuls les bonbons emballés sont autorisés et peuvent être apportés.*

- **Centre socio-culturel** :

Ce sont les parents qui inscrivent leur enfant à la cantine ou au périscolaire le soir. Le téléphone est le **03 84 49 02 30.**

Les parents veilleront à **prévenir les enseignants des prises en charge** de leur enfant (cantine, centre socio-culturel, orthophonie, visites médicales...)

- **Parasites** :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants. Pensez à prévenir les enseignants afin que les autres parents puissent vérifier auprès de leur enfant.

- **Assurance** :

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties en-dehors du temps scolaire). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques, une attestation doit être fournie. Les parents peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire, non obligatoire.

- **Coopérative scolaire** :

Suite au vote du dernier conseil d'école, le montant de la participation reste fixé **par enfant à 10€ pour l'année.** Le paiement serait souhaitable par chèque à l'ordre de *l'association des Chaminois.* L'argent nous permet de financer différents projets (cinéma, spectacles, sorties scolaires, achat de livres, de matériel de sport...)

Les enseignants sont à votre disposition pour tout renseignement concernant la vie de votre enfant ainsi que sur la pédagogie pratiquée.
Une réunion de rentrée aura lieu dans chaque classe.
Vous serez invités par l'enseignant.

La Directrice, Sophie COLLAS

Signature